

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 23-2017 - DISREN

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Demande de crédit de CHF 1'298'600.- TTC pour la réalisation des travaux de réaménagement de la Route Suisse (RC1) à Mies, Tannay, Coppet et Founex

Responsables : Pierre Graber, François Roch

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Ce préavis concerne la phase de réalisation (phase 4 du dispositif DISREN) du tronçon de la Route Suisse (RC1) à Mies, Tannay, Coppet (sans la traversée du bourg) et Founex. Il s'agit d'une mesure (n° 12-15) du projet d'agglomération de 1^{ère} génération cofinancée par la Confédération.

Le réaménagement et l'assainissement complet de la route apporte une plus-value pour les cycles, les piétons, les accès aux espaces publics lacustres, la sécurité et la fluidité du trafic, les riverains (nuisances sonores) et confère une nouvelle qualité paysagère à cet axe structurant pour la région.

1. Rappel historique

Le projet de réaménagement de la Route Suisse a été initié en 2004 par les communes de Mies, Tannay, Coppet, Founex, le Canton de Vaud et le Conseil régional. En 2005, un concept directeur d'aménagement a été approuvé et une charte signée par les partenaires en présence du Conseiller d'Etat responsable du Département des infrastructures.

Ce projet « RC1 1^{ère} étape » a été intégré en 2007 dans le Projet d'agglomération de 1^{ère} génération du Grand Genève et a été retenu pour un cofinancement fédéral. Les partenaires vaudois se sont engagés à réaliser cette mesure dans l'Accord sur les prestations et le Protocole additionnel signés en 2010. Parallèlement, le concept directeur a été mis à jour et deux séances d'informations publiques ont été organisées pour les habitants des quatre communes et les riverains.

La phase d'avant-projet, sous la conduite du Canton, s'est terminée en 2012 par le passage avec succès de l'examen préalable (voir préavis intercommunal n°09-2012.) Un groupe de suivi associant les représentants municipaux des quatre communes concernées et un représentant du Conseil régional a participé à l'ensemble du processus. Le 21 novembre 2012 une séance de présentation du projet et de réponse aux questions a été organisée, destinée aux Conseillères et Conseillers communaux des quatre communes.

En 2013, une convention pour la mise en œuvre, réglant notamment la répartition financière et la maîtrise d'ouvrage a été signée par tous les partenaires, ouvrant la voie à l'étude de projet définitif (voir préavis intercommunal n°45-2014) avant la réalisation. Durant cette phase, une présentation du projet a eu lieu le 30 juin 2015, avant la mise à l'enquête publique, pour l'ensemble des Conseillères et Conseillers communaux des quatre communes concernées.

3. Calendrier des demandes de crédits pour les travaux

31.10.2016	Conseil communal de Tannay
07.11.2016	Conseil communal de Founex
30.01.2017	Conseil communal de Coppet (référendum rejeté le 25.06.2017)
08.03.2017	Adoption de l'EMPD Cantonal n°355 par le Conseil d'Etat
28.06.2017	Conseil communal de Mies
En cours	Vote de l'EMPD Cantonal n°355 par le Grand Conseil
21.09.2017	Conseil intercommunal
Fin 2017	Début des travaux

4. Financement

Les coûts de réalisation se basent notamment sur les montants des soumissions rentrées pour les travaux de génie civil (entreprise Colas) du 27 mai 2016, ainsi que les prestations d'honoraires des ingénieurs en charge du suivi des travaux (bureau Mosini et Caviezel SA).

Les principes de répartition financière ont été fixés dans le cadre de la convention signée en juin 2013 par les quatre communes territoriales, le Canton de Vaud et le Conseil régional. Appliquée au nouveau mécanisme DISREN (voir fiche annexée), la répartition devient la suivante :

Coût total des travaux	Fonds tiers	Part régionale	
		Cercle porteur	Cercle solidaire
CHF 25'020'000.- TTC	CHF 22'000'000.-	CHF 1'721'400.-	CHF 1'298'600.-
100%	87.9%	6.9%	5.2%

Le coût total des travaux ne comprend pas l'achat de terrains qui est totalement pris en charge par le Canton. Les fonds tiers proviennent de la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération de 1^{ère} génération du Grand Genève, de la subvention pour le bruit octroyée dans le cadre de l'Ordonnance fédérale pour la protection contre le bruit (OPB), de la subvention du Canton de Vaud pour la réalisation d'aménagements cyclables en localité dans le cadre du projet d'agglomération, et de la part locale à charge du cercle porteur. Conformément à ce qui a été annoncé dès 2010, il faut relever que les fonds tiers représentent plus de 85% des coûts du projet.

Ainsi le montant à charge du cercle solidaire pour la réalisation est de **CHF 1'298'600.- TTC**.

5. Conclusion

Initié il y a plus de douze ans, ce projet a été conduit dès le départ dans un cadre partenarial exemplaire qui s'inscrit aujourd'hui dans le nouveau DISREN. Il est important de relever qu'une grande part du coût du projet est supportée par le Canton et que l'apport de fonds tiers a été maximisé, notamment par l'intermédiaire du Projet d'agglomération Grand Genève.

Après plusieurs phases d'études et de maturation, l'engagement constant des partenaires dans ce projet se traduit par la réalisation de ces travaux sur ce tronçon RC1 de 5 kilomètres entre Mies et Founex. Cette première étape de réaménagement de la Route Suisse préfigure d'autres interventions, aussi inscrites au projet d'agglomération du Grand Genève, sur cet axe principal et structurant pour le district.

Ce projet améliore la sécurité et le confort de circulation tant pour les transports individuels motorisés que pour la mobilité douce. Il contribue également à renforcer l'attractivité et la qualité des espaces publics du bord du lac au bénéfice des habitants des communes et de la région.

Enfin, par rapport à l'environnement, la réalisation de ce projet permet d'améliorer la situation en matière de nuisances sonores, de qualité de l'air, et de qualité de l'eau par la mise en séparatif des eaux de ruissellement conformément aux normes en vigueur.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- vu le préavis du Comité de direction n°23-2017 – DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 1'298'600.- TTC pour la réalisation des travaux de réaménagement de la Route Suisse (RC1) à Mies, Tannay, Coppet et Founex
- ouï le rapport de la commission ad'hoc,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 1'298'000.- TTC pour la réalisation des travaux de réaménagement de la Route Suisse (RC1) à Mies, Tannay, Coppet et Founex,
- d'imputer le montant total de CHF 1'298'600.- TTC sur le compte DISREN 140.3185,
- d'accepter la participation solidaire à hauteur de 43% de la part régionale.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 27 juillet 2017, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegny

Patrick Freudiger

Annexe : fiche de répartition financière DISREN

Les dossiers d'avant-projet complet, établis en 2012 et les plans du projet élaborés dans le cadre du projet définitif par le groupement de mandataires Mosini et Caviezel SA – Profil paysage, sont disponibles sur demande au Conseil régional.

Fiche de répartition financière DISREN

Phase actuelle du projet

1	2	3	4
---	---	---	---

Nom du projet : Réaménagement RC1 Mies-Founex
N° de préavis : 23-2017 - DISREN
Communes territoriales : Mies, Tannay, Coppet, Founex

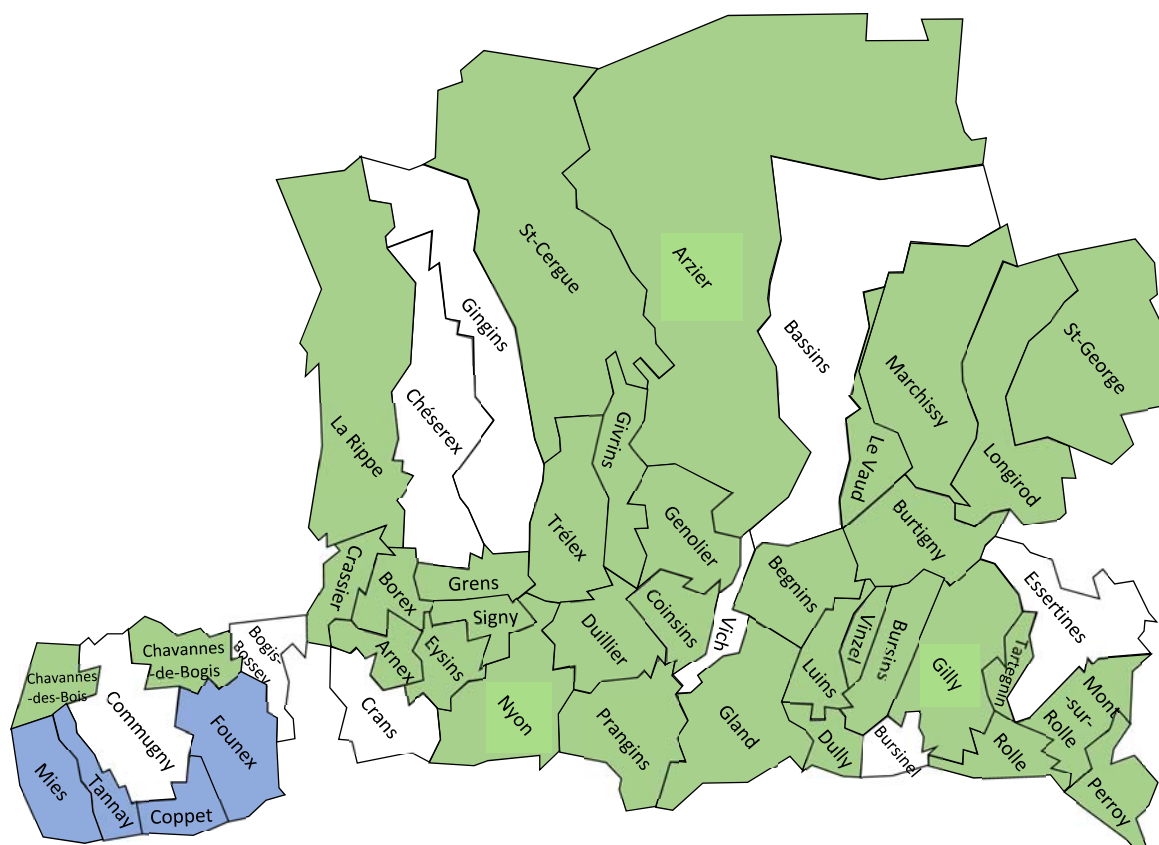
1. Financement du projet

Coût total du projet :	CHF 25'020'000.-	100 %
Fonds tiers :	CHF 22'000'000.-	87.9 %
Part régionale :	CHF 3'020'000.-	12.1 %

2. Répartition des cercles

Pour rappel, la **part régionale** est à répartir selon le mécanisme des cercles DISREN, c'est-à-dire entre le **cercle porteur** et le **cercle solidaire**.

Cercles	Communes	%	Montant en CHF
1. Cercle porteur A	Mies, Tannay, Coppet, Founex	57%	1'721'400.00
3. Cercle solidaire A	Chavannes-des-Bois, Chavannes-de-Bogis, Crassier, La Rippe, Borex, Arnex-sur-Nyon, Eysins, Grens, Signy-Avenex, Saint-Cergue, Trélex, Duillier, Givrins, Arzier-le-Muids, Genolier, Marchissy, Longirod, Saint-George, Begnins, Borex, Bursins, Burtigny, Coinsins, Gilly, Le Vaud, Luins, Tartegnin, Vinzel, Grens, Dully, Gland, Mont-sur-Rolle, Nyon, Perroy, Prangins, Rolle	43%	1'298'600.00



3. Critères de détermination des cercles DISREN

Cercles	
1. Cercle porteur A	Communes territoriales
3. Cercle solidaire A	Communes DISREN

4. Financement selon mécanisme DISREN

Cercles	Montant en CHF	Nbre habitants/cercle	%	Moyenne en CHF/hab
1. Cercle porteur A	1'721'400.-	10'380	11.95	166.57
3. Cercle solidaire A	1'298'600.-	76'513	88.05	16.97

La moyenne en CHF/hab est calculée de manière globale sur l'ensemble des communes concernées. Ce montant change pour chaque commune en fonction des impôts conjoncturels des trois dernières années.

5. Impact sur le plafond annuel DISREN

Impact en % (avant compensation)	24.5
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0.22